

Les insecticides restent le principal moyen de lutte contre ces coléoptères dans les poulaillers.



## Volailles : la lutte contre les ténébrions reste d'actualité

« Le ténébrion est devenu l'un des nuisibles plus importants dans les élevages de volailles, surtout depuis les années quatre-vingt-dix », insiste David Renault, enseignant chercheur à l'université de Rennes 1 (1). Il génère de nombreuses nuisances. Les larves et les adultes pénètrent dans les parois d'isolation des bâtiments lorsque les murs sont fissurés et dégradent les matériaux d'isolation. En outre, les ténébrions sont porteurs de bactéries et virus qui ont un impact sur la croissance des volailles et qui favorisent la dissémination de maladies.

### ADAPTER DES STRATÉGIES DE LUTTE

« Il est très difficile, voire quasiment impossible, d'éliminer tous les petits ténébrions présents dans les élevages, poursuit David Renault. Un faible nombre d'individus éparpillés dans les parois des bâtiments n'est pas réellement néfaste pour l'élevage ou la santé des animaux. Le souci est que leur présence permet le maintien d'une population et l'apparition de fortes pullulations dès le retour des conditions favorables à leur développement, c'est-à-dire à la mise en place des volailles. »

► **Migration vers les murs.** Lors de piégeages en élevage, le scientifique a constaté que la migration des ténébrions depuis la litière vers les murs commence dès le début du chargement des volailles. « Elle peut

être très importante au niveau des encadrements de portes, poutrelles métalliques, ainsi qu'au niveau des joints entre deux panneaux d'isolation. Ces endroits doivent être traités en priorité. »

### ► Résistance aux insecticides.

« Nous menons actuellement une étude sur la vitesse de survivance de ces phénomènes sur treize populations existantes en élevage, décrit David Renault. Pour l'instant, aux doses recommandées par les fabricants, nous ne constatons que 20 % de mortalité. » Le produit anesthésie les ténébrions, qui repartent ensuite. « Les formules commerciales fonctionnent, la qualité de produit n'est pas mise en cause. Il s'agit d'un problème de résistance de certaines populations », poursuit-il. Il faut se pencher sur la gestion des bâtiments pour limiter l'arrivée de ces phéno-

mènes de résistance. Comment y palier ? En alternant les formulations d'une bande à l'autre, ou en changeant de produit au bout de quatre ou cinq ans ? Ou encore en les utilisant en mélange ? « Peut-être faut-il essayer de synchroniser le traitement avec le moment où les populations sont les plus sensibles, l'hiver notamment... Nous y travaillons », souligne le chercheur.

### ► L'incidence de la litière et du sol.

Par ailleurs, selon les observations menées lors des études de dénombrement, il semble qu'il y ait moins de ténébrions en bâtiment avec des litières copeaux par rapport à la paille, en raison d'une moindre humidité de la litière. Les éleveurs qui disposent de sols en béton constatent aussi une moindre présence de l'insecte, voire son absence.

Isabelle Lejas

(1) Lors d'une journée technique organisée par l'Itavi.

### Nuisible.

Cet insecte d'origine tropicale (Côte-d'Ivoire, Sahara) a été introduit en France à la faveur d'échanges commerciaux internationaux.

EXPERT DAVID RENAULT, ENSEIGNANT CHERCHEUR À L'UNIVERSITÉ DE RENNES 1



## Leur impact économique est considérable

### « Les ténébrions nuisent à la structure des bâtiments.

La dégradation des matériaux d'isolation accroît le coût du chauffage. Il faudra, par exemple, 67 % d'énergie supplémentaires pour le chauffage d'un bâtiment endommagé par rapport à un bâtiment neuf. Le ténébrion est aussi un réservoir de pathogènes. Certains oiseaux peuvent consommer 600 larves par jour, qui se retrouvent

dans leur appareil digestif. Ceci peut jouer un rôle important dans la dissémination de la colibacillose, avec pour conséquence un ralentissement de la croissance, mais également un report du niveau viral d'un lot à l'autre. Dans l'ensemble, les dégâts sont estimés à 2 500 € par lot de 100 000 volailles, auxquels s'ajoutent 3 000 € par bâtiment, tous les trois ou quatre ans, pour le remplacement des panneaux d'isolation. »